

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil d'administration de la Régie
D'incendie Pierreville – St-François-du-Lac tenue au 41, rue Trahan, 19
septembre 2023 à 19 :30 à laquelle sont présents :

Diane De Tonnancourt,,Présidente, mairesse de Yamaska, Léo-Paul Desmarais,
conseiller Yamaska, marie-Pier Guévin-Michaud, conseillère Pierreville, André
Descoteaux, maire Pierreville, Pierre Provost, Conseiller St-Gérard-Majella,. Jean
Beaubien, conseiller St-Gérard-Majella, Réjean Gamelin, conseiller St-François-
du-Lac, Nathalie Gamelin, conseillère Saint-François-du-Lac, Benoit Yergeau,
maire St-Pie-de-Guire, Jean-Daniel Scheurer, conseiller St-Pie-de-Guire, Richard
Desmarais, Directeur incendie.

Absence motivée: aucune
Pompier présent :4 pompiers

Formant quorum sous la présidence de Mme Diane De Tonnancourt,
Diane Martineau, greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée
André Descôteaux, Maire Pierreville, arrives 19 :25

ORDRE DU JOUR

- 01. Ouverture de la séance ;
- 02. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
- 03. Adoption du procès-verbal du 16 mai 2023 et adoption du procès-verbal du 27 juin 2023;
- 04. Lecture et adoption des comptes payés au 31 août 2023;
- 05. État des revenus et dépenses au 31 août 2023;
- 06. Résolution paiement CAUCA
- 07. Résolution mandat avocats ;
- 08. Résolution renouvellement assurances municipales ;
- 09. Résolution concordance ;
- 10. Résolution d'adjudication pour le prêt règlement 2017-01 Agrandissement;
- 11. Résolution adoption budget 2024 ;
- 12. Résolution adoption salaires pompiers 2024 et honoraires greffière-trésorière (REPORTÉ);
- 13. Résolution taux de remboursement frais de déplacement ;
- 14. Résolution subvention formation pompiers – MRC Nicolet-Yamaska ;
- 15. Mot du directeur ;
- 16. Divers : résolution remerciement a monsieur Richard Desmarais ;
- 17. Date de la prochaine rencontre: 21 novembre 2023;
- 18. Clôture de la séance.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est
déclarée régulièrement constituée par le président.

02. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-09-17 **IL EST PROPOSÉ PAR** Réjean Gamelin
APPUYÉ PAR Jean Beaubien

ET RÉSOLU UNANIMEMENT
D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

03. ADOPTION PROCÈS-VERBAL DU 16 MAI ET 27 JUIN 2023

CONSIDÉRANT QUE

chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mai 2023 et de la séance extraordinaire du 27 juin 2023 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

2023-09-18

IL EST PROPOSÉ PAR

Nathalie Gamelin

APPUYÉ PAR

Léo-Paul Desmarais

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mai 2023 et de la séance extraordinaire du 27 juin 2023.

ADOPTÉE

04. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS AU 31 AOUT 2023 (VOIR ANNEXE A)

CONSIDÉRANT

le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et secrétaire-trésorière;

CONSIDÉRANT

le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution portant le numéro 2022-09-25 (Adoption Budget 2023) et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation du directeur général et secrétaire-trésorière;

CONSIDÉRANT

le certificat de crédits suffisants émis par la secrétaire-trésorière relativement à ces dépenses et engagements de fonds;

2023-09-19

IL EST PROPOSÉ PAR

Léo-Paul Desmarais

APPUYÉ PAR

Benoit Yergeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

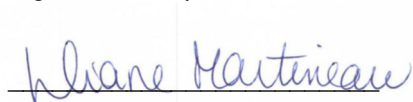
d'adopter les comptes payés au 31 août 2023 tels que présentés ci-dessus par la greffière-trésorière au montant de 82 661,92 \$

ADOPTÉE

Je, soussignée certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses et engagements de fonds décrits dans les listes ci-jointes, et dont le sommaire apparaît ci-après :

Montant total des comptes payés : 82 661,92 \$

Signé ce 10 septembre 2023



Diane Martineau DMA, greff-trés,

05. PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES 31 AOUT 2023 (VOIR ANNEXE B)

La secrétaire-trésorière fait la présentation de l'état des revenus et dépenses au 31 août 2023, Le total des dépenses est de 415 967 \$ \$, Et des revenus de 470 502 \$, Il n'y a rien de particulier dans l'état des revenus et dépenses présenté.

06. RÉSOLUTION PAIEMENT CAUCA 2023

CONSIDÉRANT

la résolution 2023-06-15 adoptée en séance extraordinaire le 27 juin 2023;

2023-09-20

CONSIDÉRANT QUE

par cette résolution les municipalités de la Régie adoptent le versement d'une contribution a CAUCA, centre d'expertise multiservice;

CONSIDÉRANT QUE

ce montant n'a pas été budgété en début d'année;

CONSIDÉRANT QUE

la Régie a un surplus accumulé;

IL EST PROPOSÉ PAR

Marie-Pier Guévin-Michaud

APPUYÉ PAR

Pierre Provost

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'utiliser le surplus accumulé pour payer la contribution à CAUCA pour 2023.
QUE ce montant est de 2 655,20 \$;
QU'Il se détail comme suit :

Saint-Gérard-de-Majella

202,30 \$

Pierreville

793,00 \$

Saint-Pie-de-Guire

268,90 \$

Saint-François-du-Lac

734,20 \$

Yamaska

656,80 \$

2 655,20 \$

ADOPTÉE

07. RENOUVELLEMENT ENTENTE AVEC AVOCATS

CONSIDÉRANT QUE

le cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S,E,N,C,R,L, a présenté à la Régie d'Incendie de Pierreville-St-François-du- lac une offre de services professionnels pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE

cette offre répond aux besoins de la Régie d'Incendie de Pierreville-St-François-du- lac

2023-09-21

IL EST PROPOSÉ PAR

Nathalie Gamelin

APPUYÉ PAR

Léo-Paul Desmarais

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

la Régie d'Incendie de Pierreville-St-François-du- lac accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture Joli-Cœur SE.N.C.R.L., pour l'année 2024,

ADOPTÉE

08. RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT

le renouvellement de l'assurance municipale pour la période du 2023-10-07 au 2024-10-07;

CONSIDÉRANT

Que l'assurance inclut :

- Assurance de biens : 9 113 \$
- Perte de revenus : 0 \$
- Responsabilité civile : 5 861 \$
- Erreurs et omissions : 1 170 \$
- Crime : 0 \$
- Automobile : 5 876 \$
- Responsabilité civile supplémentaire : 3 168 \$

*Prime assurance auto 70\$ pour le Formulaire advenant Québec assurance de personne (FAQ 34) qui est non taxable

2023-09-22

IL EST PROPOSÉ PAR

Benoît Yergeau

APPUYÉ PAR

Réjean Gamelin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'autoriser le paiement des assurances au montant de 25 188 \$ plus taxes de 9% (2021-2022 23 707\$-6%), pour la période du 2023-10-07 au 2024-10-07.

ADOPTÉE

09. RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 688 100 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 25 SEPTEMBRE 2023

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Régie d'incendie Pierreville Saint-François-du-Lac souhaite emprunter par billets pour un montant total de 688 100 \$ qui sera réalisé le 25 septembre 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
201701	418 400 \$
201701	269 700 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 201701, la Régie d'incendie Pierreville Saint-François-du-Lac souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

2023-09-23 **IL EST PROPOSÉ PAR** Marie-Pier Guévin-Michaud
APPUYÉ PAR Léo-Paul Desmarais

ET RÉSOLU UNANIMEMENT
QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

- 1. les billets seront datés du 25 septembre 2023;
- 2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 25 mars et le 25 septembre de chaque année;
- 3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)trésorier(ère) ou trésorier(ère);
- 4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024	30 700 \$	
2025	32 400 \$	
2026	34 200 \$	
2027	36 100 \$	
2028	38 000 \$	(à payer en 2028)
2028	516 700\$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 201701 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 25 septembre 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

10. ADJUDICATION PRÊT

Date d'ouverture :	19 septembre 2023	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 6 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	25 septembre 2023
Montant :	688 100 \$		

ATTENDU QUE la Régie d'incendie Pierreville/Saint-François-du-Lac a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 25 septembre 2023, au montant de 688 100 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

30 700 \$	5,60000 %	2024
32 400 \$	5,60000 %	2025
34 200 \$	5,60000 %	2026
36 100 \$	5,60000 %	2027
554 700 \$	5,60000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,60000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

30 700 \$	5,65000 %	2024
32 400 \$	5,55000 %	2025
34 200 \$	5,35000 %	2026
36 100 \$	5,35000 %	2027
554 700 \$	5,25000 %	2028

Prix : 98,35800

Coût réel : 5,68848 %

3 - CAISSE DESJARDINS DE NICOLET

30 700 \$	5,70000 %	2024
32 400 \$	5,70000 %	2025
34 200 \$	5,70000 %	2026
36 100 \$	5,70000 %	2027
554 700 \$	5,70000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,70000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

2023-09-24 **IL EST PROPOSÉ PAR** Jean Beaubien

APPUYÉ PAR Jean-Daniel Scheurer

RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Régie d'incendie Pierreville/Saint-François-du-Lac accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 25 septembre 2023 au montant de 688 100 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2017-01. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

11. ADOPTION BUDGET 2024

CONSIDÉRANT l'article 603 du Code municipal qui indique que le Budget d'une Régie doit être adopté avant le 1^{er} octobre de chaque année;

CONSIDÉRANT la présentation du budget 2024;

CONSIDÉRANT un budget total de 620 129 \$, une diminution de 1 %;

CONSIDÉRANT des quotes-parts de 389 221 \$, une augmentation de 3,3 %;

CONSIDÉRANT des revenus autres, de 230 908 \$, une augmentation d'environ 10%, incluant entente Odanak, aucune affectation de surplus ;

2023-09-25 **IL EST PROPOSÉ PAR** Benoit Yergeau

APPUYÉ PAR Jean Beaubien

ET RÉSOLU UNANIMEMENT
d'adopter le budget 2024 au montant de 620 129 \$.

12. **RÉSOLUTION SALAIRE DES POMPIERS ET HONORAIRES GREFFIERE-TRÉSORIERE 2024 -REPORTÉ**

2023-09-26 REPORTÉ

13. **RÉSOLUTION REMBOURSEMENT FRAIS DE DÉPLACEMENT 2024**

CONSIDÉRANT QUE les frais de déplacements sont remboursés, actuellement au taux de 0, 61 \$ le KM;

CONSIDÉRANT QUE le taux de remboursement des frais de déplacements selon le site du gouvernement du canada est de 0,68 \$/ km;

2023-09-27 **IL EST PROPOSÉ PAR** Jean Beaubien
APPUYÉ PAR Jean-Daniel Scheurer
ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'augmenter les frais de déplacement a 0,68 \$/km pour 2023.

14. **RÉSOLUTION SUBVENTION FORMATION POMPIERS – MRC NICOLET-YAMASKA**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'EN décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Régie d'incendie de Pierreville St-François du lac désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la Régie d'incendie de Pierreville St-François du lac prévoit la formation de 5 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Nicolet Yamaska en conformité avec l'article 6 du Programme.

2023-09-28 **IL EST PROPOSÉ PAR** Jean-Daniel Scheurer
APPUYÉ PAR Nathalie Gamelin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Nicolet Yamaska.

15. MOT DU DIRECTEUR

Il y a eu 115 appels depuis le début de l'année, beaucoup de vérification de feux à ciel ouverts.

Mise au point sur l'équipement roulant: les 2 citernes de la caserne sont en fin de vie, elles datent de 2004 et demandent un plus grand entretien. Le délai de fabrication actuel pour les camions est de 2 ans, il ne faut donc pas trop tarder à passer la commande pour ne pas se retrouver sans citerne. Un prêt pour 2 camions (camion pompe et unité de secours) est à échéance en 2026.

RÉSOLUTION NOMINATION DIRECTEUR ADJOINT

CONSIDÉRANT QUE Pierre Hamel qui était directeur adjoint a été nommé directeur-incendie en juin 2023 en remplacement de Richard Desmarais ;

CONSIDÉRANT QUE Selon l'article 7 du règlement 05-95 : nouvelle entente sur le service intermunicipal de la protection contre les incendies entre les municipalités membres, le conseil d'administration doit nommer le directeur-adjoint ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur-incendie a procédé à l'évaluation des officiers en place, en fonction de la formation académique, l'expérience, les compétences et l'intérêts pour le poste et qu'il a un candidat à proposer au conseil d'administration ;

2023-09-29

IL EST PROPOSÉ PAR Jean Beaubien

APPUYÉ PAR Jean-Daniel Scheurer

ET RÉSOLU UNANIMEMENT qu'en fonction de l'évaluation faite par le directeur incendie de nommer François Desmarais directeur-adjoint de la Régie. Les membres du CA félicitent M. François Desmarais.

ADOPTÉE

16. DIVERS – REMERCIEMENTS A MONSIEUR RICHARD DESMARAIS

Les membres du conseil d'administration de la Régie souhaitent remercier Monsieur Richard Desmarais pour ses près de 40 ans de service au sein de la Régie. Ils soulignent son implication et son dévouement porté à la protection des citoyens tout au long de ces années.

Il a su faire évoluer le service incendie de façon extraordinaire. Son leadership a été essentiel pour former la nouvelle génération de pompiers, leur transmettant ses connaissances et son éthique de travail.

Les membres remercient M. Desmarais, pour son engagement et son sens du devoir bien accompli et lui souhaitent une retraite remplie de belles aventures et de bon temps en famille.

17. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

Prochaine rencontre 21 novembre 2023 19 :30, 41 rue Trahan, Pierreville.

18. CLÔTURE DE LA RÉUNION

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé

2023-09-28

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Daniel Scheurer

APPUYÉ PAR Réjean Gamelin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT de lever la réunion à 20h26.

ADOPTÉE

Diane De Tonnancourt, président

Diane Martineau DMA, greffière-trésorière

